



⑫ **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑲ Numéro de dépôt : **92400073.0**

⑤① Int. Cl.⁵ : **B60H 1/00**

⑳ Date de dépôt : **10.01.92**

③① Priorité : **30.01.91 FR 9101054**

⑦② Inventeur : **Desarthe, Jacques**
12, rue de la Gaudrée
F-91410 Dourdan (FR)

④③ Date de publication de la demande :
05.08.92 Bulletin 92/32

⑧④ Etats contractants désignés :
DE GB IT

⑦④ Mandataire : **Durand, Yves Armand Louis et al**
Cabinet Z. Weinstein 20, Avenue de Friedland
F-75008 Paris (FR)

⑦① Demandeur : **AUTOMOBILES PEUGEOT**
75, avenue de la Grande Armée
F-75116 Paris (FR)

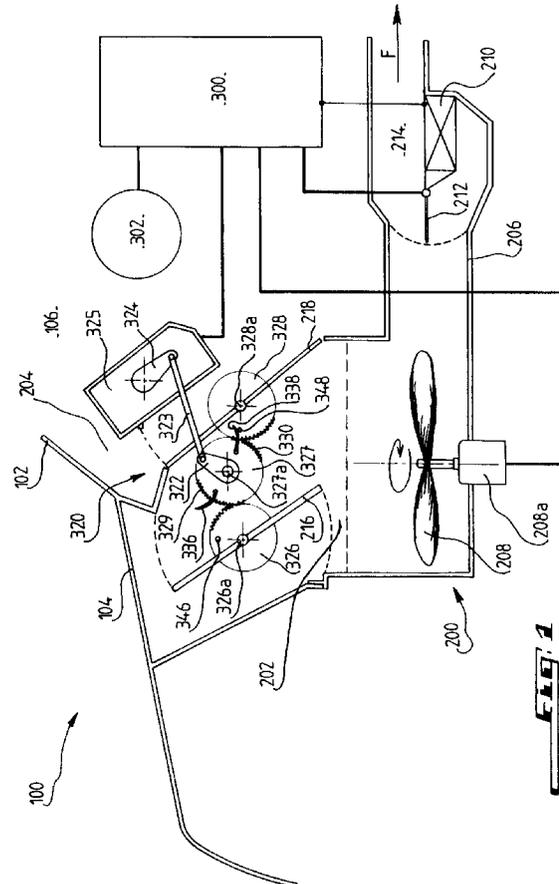
⑦① Demandeur : **AUTOMOBILES CITROEN**
62 Boulevard Victor-Hugo
F-92200 Neuilly-sur-Seine (FR)

⑤④ **Dispositif de climatisation de l'habitacle d'un véhicule automobile.**

⑤⑦ La présente invention se rapporte à un dispositif de climatisation de l'habitacle d'un véhicule automobile.

Ce dispositif comprend un pulseur d'air (208) et un échangeur thermique (210) reliés à différents circuits (204, 206, 214) qui débouchent sur des ouïes d'aération réparties dans l'habitacle (106) pour fournir un air conditionné suivant des valeurs de consigne, des volets de sélection permettant l'ouverture ou l'obturation des circuits étant raccordés à un calculateur (300) programmé pour déterminer des valeurs de consigne suivant les paramètres de climatisation fournis par les capteurs, caractérisé en ce que des moyens sensibles à la vitesse du véhicule (302) sont reliés au calculateur (300) afin d'ajuster la valeur de consigne du débit d'air (F) suivant la vitesse du véhicule.

L'invention s'applique à l'industrie de la fabrication de véhicules automobiles de tout type.



La présente invention se rapporte à un dispositif de climatisation de l'habitacle d'un véhicule automobile, et concerne plus particulièrement un mécanisme de régulation du débit d'air d'un tel dispositif.

On connaît depuis longtemps des dispositifs de climatisation constitués par plusieurs circuits d'amenée d'air conditionné, qui débouchent dans des ouies d'aération réparties dans l'habitacle. Généralement, ces dispositifs comprennent un échangeur thermique et un pulseur d'air relié à un boîtier d'admission dans lequel est prévu un volet de sélection permettant de raccorder le pulseur d'air soit à une prise d'air extérieur, soit un collecteur de recyclage de l'air de l'habitacle.

Ces dispositifs sont fréquemment équipés d'un calculateur relié à des capteurs sensibles à des paramètres de la climatisation, pour déterminer en fonction d'un programme et des informations fournies par les capteurs, des valeurs de consigne à appliquer à l'échangeur thermique, au volet de sélection et au pulseur, de façon à obtenir un réglage automatique de la température et du débit du dispositif.

Cependant, comme le programme est déterminé à la suite d'essais effectués à vitesse constante du véhicule, les valeurs de consigne ne prennent pas en compte les variations de débit dynamique qui sont liées aux changements de vitesse du véhicule, ce qui rend le réglage du débit difficile et imprécis, lorsque le véhicule se déplace à des vitesses différentes de la vitesse d'essai. Par ailleurs, puisque le volet de sélection fonctionne en tout ou rien - c'est-à-dire obture la prise d'air extérieur lorsque le collecteur de recyclage est raccordé au pulseur, et vice-versa - il est parfois nécessaire d'appliquer au moteur du pulseur une tension d'alimentation élevée pour obtenir la valeur de consigne du débit, alors que la vitesse du véhicule génère à elle seule un débit dynamique supérieur à la valeur de consigne.

Par conséquent, l'invention a pour but de proposer un dispositif de climatisation économique qui permette d'ajuster le débit de façon simple et précise, tout en réduisant le plus possible la consommation d'énergie électrique, quelle que soit la vitesse du véhicule.

A cet effet, l'invention a pour objet un dispositif de climatisation d'un habitacle de véhicule automobile, du type comprenant un pulseur d'air et un échangeur thermique reliés à différents circuits qui débouchent sur des ouies d'aération réparties dans l'habitacle pour fournir un air conditionné suivant des valeurs de consigne, des volets de sélection permettant l'ouverture ou l'obturation des circuits, des capteurs disposés dans les circuits étant raccordés à un calculateur programmé pour déterminer des valeurs de consigne suivant les paramètres de climatisation fournis par les capteurs, caractérisé en ce que des moyens sensibles à la vitesse du véhicule sont reliés au calculateur afin d'ajuster la valeur de consigne du débit d'air sui-

vant la vitesse du véhicule.

L'invention est encore caractérisée en ce que deux volets de sélection sont disposés à l'admission d'air, le premier volet pouvant obturer au moins partiellement une prise d'air extérieur, tandis que le deuxième volet permet soit l'obturation soit l'ouverture d'un collecteur de recyclage.

On comprend déjà qu'avec le dispositif de climatisation conforme à l'invention, il est possible de prendre en compte les variations du débit dynamique liées à la vitesse du véhicule et ainsi de limiter au maximum l'utilisation du pulseur lorsque le débit dynamique est suffisant.

On précisera encore ici que les deux volets de sélection sont associés par des moyens de commande agencés de sorte qu'en position d'ouverture et qu'en position d'obturation partielle du premier volet, le second volet est en position d'obturation, et qu'en position d'obturation du premier volet, le second volet est en position d'ouverture.

Le dispositif se caractérise encore en ce que les moyens de commande sont constitués de deux pignons et d'un pignon intermédiaire partiellement dentés, le premier pignon étant solidaire du premier volet et pouvant venir en prise avec un premier secteur denté du pignon intermédiaire, le second pignon étant solidaire du second volet et pouvant venir en prise avec un secteur denté du pignon intermédiaire, de sorte que le pignon intermédiaire peut engréner soit avec l'un ou l'autre, soit avec les deux pignons partiellement dentés simultanément.

Suivant une caractéristique particulière à l'invention, le pignon intermédiaire est relié à un micromoteur à l'aide d'une tringlerie articulée de façon à être entraîné en rotation par le micromoteur.

De plus, conformément à l'invention, les moyens de commande comprennent des organes élastiques aptes à maintenir les volets de sélection dans leurs positions d'obturation.

Selon encore une autre caractéristique de l'invention, chaque organe élastique est constitué par un ressort à lame fixé sur le pignon intermédiaire par l'une de ses extrémités, l'autre extrémité venant en appui contre un téton solidaire de l'un des premier et second pignons, lorsque le volet correspondant est en position d'obturation.

On précisera encore ici que le calculateur comporte une mémoire dans laquelle sont emmagasinées les variations du débit d'air pour les différentes valeurs de tension d'alimentation d'un moteur d'entraînement du pulseur, ainsi que du débit dynamique en fonction de la vitesse du véhicule, lorsque le premier volet de sélection d'admission est en position d'ouverture et d'obturation partielle.

Le dispositif se caractérise encore en ce qu'un programme de gestion emmagasiné dans la mémoire du calculateur permet d'une part la mise en position d'obturation partielle du premier volet lorsque la

valeur du débit dynamique relative à la vitesse est égale à une valeur de consigne, et d'autre part de déterminer une tension d'alimentation du moteur du pulseur qui permet d'obtenir le débit de consigne lorsque le premier volet de sélection est en position d'obturation partielle.

Mais d'autres avantages et caractéristiques ressortiront mieux de la description d'un mode de réalisation de l'invention, donné uniquement à titre d'exemple, qui suit et se réfère aux dessins annexés dans lesquels :

La figure 1 représente de façon schématique l'avant d'un véhicule automobile équipé d'un dispositif de climatisation conforme à l'invention ;

La figure 2 est une vue partielle et schématique des volets de sélection de l'admission, représentés en position d'ouverture de l'entrée d'air extérieur ;

La figure 3 est une vue similaire à la figure 2, avec le premier volet représenté en position d'obturation partielle .

La figure 4 est une vue similaire aux figures 2 et 3, avec le premier volet en position d'obturation et le second volet en position d'ouverture du collecteur de recyclage .

La figure 5 est un graphique indiquant les valeurs du débit d'air et de la tension d'alimentation du pulseur en fonction de la vitesse du véhicule.

En se reportant tout d'abord à la figure 1, on voit la partie avant d'un véhicule automobile 100 qui comporte, par exemple à la base de son pare-brise 102, une prise d'air extérieur 104.

Un dispositif de climatisation 200 est raccordé, à l'aide d'un boîtier d'admission 202, à la prise d'air extérieur 104. Ce dispositif de climatisation 200 comporte plusieurs circuits d'amenée d'air qui débouchent dans diverses ouies d'aération (non représentées) réparties à l'intérieur d'un habitacle 106 du véhicule. La référence numérique 204 désigne un collecteur de recyclage de l'air de l'habitacle 106 qui débouche également dans le boîtier d'admission 202, à proximité de la prise d'air 104. Le dispositif de climatisation illustré comprend également un circuit principal 206 raccordé au boîtier d'admission 202, et dans lequel sont montés en série un ventilateur ou pulseur 208, ainsi qu'un échangeur thermique 210. Le pulseur 208 provoque la mise en circulation de l'air du boîtier d'admission 202 vers le dispositif 200 dans le sens indiqué par la flèche F sur la figure 1. On remarque également dans le circuit principal 206 un volet de sélection ou mitigeage 212, disposé entre le pulseur 208 et l'échangeur thermique 210, de façon à diriger le flux d'air pulsé F soit vers l'échangeur thermique 210, soit vers une veine neutre 214, selon sa position. L'échangeur thermique 210 peut être de tout type connu et permettant de faire varier la température du flux d'air qui est pulsé au travers de celui-ci.

Deux volets de sélection 216 et 218 sont dispo-

sés à l'intérieur du boîtier d'admission 202. Ces volets de sélection 216 et 218 permettent l'ouverture ou l'obturation de la prise d'air extérieur 104 et du collecteur de recyclage 204, respectivement.

On a représenté de façon schématique à droite sur la figure 1 un calculateur 300 qui est relié à un moteur d'entraînement 208a du pulseur 208, au volet mitigeur 212 et à l'échangeur thermique 210, de façon à transmettre à ces éléments du dispositif de climatisation 200 des valeurs de consigne déterminées à l'aide d'un programme emmagasiné dans une section de mémoire du calculateur 300, en fonction de paramètres de climatisation fournis par des capteurs (non représentés) tels que par exemple un capteur de température et des réglages effectués par un passager du véhicule.

Conformément à l'invention, des moyens sensibles à la vitesse du véhicule désignés par la référence 302 sont également reliés au calculateur 300, afin de permettre un ajustement de la valeur de consigne du débit d'air du dispositif 200 en fonction de la vitesse du véhicule. Ces moyens sensibles à la vitesse du véhicule 302 peuvent être d'un type quelconque approprié, et peuvent aussi être raccordés à d'autres systèmes de gestion du fonctionnement du véhicule tels que des systèmes de gestion du fonctionnement du moteur, de la direction assistée, de la suspension, par exemple.

Les volets de sélection 216 et 218 sont associés l'un à l'autre par des moyens de commande 320 qui sont raccordés au calculateur 300. Les moyens de commande 320 sont constitués principalement par un premier pignon 326 et un second pignon 328 partiellement dentés. Le premier pignon partiellement denté 326 est monté sur un axe de pivotement 326a disposé à l'intérieur du boîtier d'admission 202 et sur lequel le premier volet 216 est fixé. Similairement, le second pignon partiellement denté 328 est monté, avec le second volet 218, sur un axe de rotation 328a pivotant dans le boîtier 202. De cette manière, le premier et le second volets 216 et 218 sont solidaires en rotation du premier et du second pignon 326 et 328, respectivement.

Les moyens de commande 320 comprennent aussi un pignon intermédiaire 327 partiellement denté qui est interposé entre le premier et le second pignons. A l'instar des pignons 326 et 328, le pignon intermédiaire 327 est monté à rotation dans le boîtier 202 à l'aide d'un axe 327a et comporte un premier secteur denté 329 et un second secteur denté 330. Comme on l'expliquera plus en détail ultérieurement, le premier secteur 329 peut venir en prise avec le premier pignon 326 et le second secteur 330 peut venir en prise avec le second pignon 328, soit alternativement, soit simultanément.

Une tringlerie constituée par une came 322 fixée sur l'axe 327a du pignon 327, une tringle 323 articulée sur l'extrémité excentrée de la came 322, et une came

324 reliée à la tringle 323 par un pivot d'articulation, permet l'entraînement en rotation du pignon intermédiaire 327 par un micromoteur 325 dont est solidaire la came 324. On voit bien sur la figure 1 que les moyens de commande 320 sont reliés au calculateur 300 par l'intermédiaire du micromoteur 325, de façon à transmettre des signaux de mise en marche ou à l'arrêt.

On remarque sur la figure 1 que les moyens de commande 320 comprennent des organes élastiques 336 et 338 qui sont aptes à maintenir les volets dans leur position d'obturation.

Chacun des organes élastiques 336 et 338 est constitué par un ressort à lame fixé par l'une de ses extrémités sur le pignon intermédiaire 327, et dont l'autre extrémité s'étend en saillie du pignon 327. Plus précisément, le ressort à lame 336 fait saillie du pignon 327 de façon à venir en appui contre un pion ou téton 346 solidaire du pignon 326, lorsque le volet 216 est en position d'obturation (figure 4). Similairement, le ressort à lame 338 fait saillie du pignon 327 de manière à venir exercer sur un téton 348 solidaire du pignon 328 un effort permettant de maintenir le volet 218 en position d'obturation.

Comme on va l'expliquer en se reportant aux figures 2 à 5, les secteurs dentés et les premier et second pignons 326, 328 sont agencés de sorte qu'en position d'ouverture ainsi que d'obturation partielle de la prise d'air extérieur 104 par le premier volet 216, le second volet 218 est placé en position d'obturation du collecteur de recyclage 204 (figures 2 et 3) alors qu'en position d'obturation de la prise d'air extérieur (figure 4) par le premier volet 216, le second volet 218 est en position d'ouverture du collecteur de recyclage 204.

La figure 2 représente un état du dispositif 200 suivant lequel l'admission d'air est effectuée grâce à la mise en communication de la prise d'air extérieur 104 et du pulseur 208, par l'ouverture totale du volet de sélection 216. Cette position du volet 216 correspond à la courbe C1 sur la figure 5. Le secteur denté 329 du pignon intermédiaire est en prise avec le pignon 326 et le ressort à lame 338 exerce sur le téton 348 du pignon 328 une sollicitation qui maintient le volet 218 dans sa position d'obturation du collecteur 204. Il va de soi que dans cette position, ainsi que dans celle illustrée sur la figure 3, le secteur denté 330 n'est pas en prise d'engrènement avec la partie dentée du deuxième pignon 328.

La figure 3 représente une position particulière à la présente invention dite d'obturation partielle de la prise d'air 104. En effet, on voit que le volet de sélection 216 est placé de sorte que son degré ou secteur d'ouverture A est réduit en comparaison avec celui qui est illustré sur la figure 2. Ainsi, le débit dynamique est limité, comme représenté par la courbe C2 sur la figure 5. Ici encore, le volet 218 est en position d'obturation.

La figure 4 illustre une position de recyclage de

l'air de l'habitacle 106, suivant laquelle le volet de sélection 216 est plaqué, sous l'effet de l'organe élastique 336 et tandis que le secteur denté 329 n'est plus en prise avec le premier pignon 326, contre le boîtier d'admission 202 de façon à obturer la prise d'air extérieur 104. Le passage de la position de la figure 3 à celle de la figure 4 est rendu possible par l'engrènement du secteur denté 329 avec le pignon 326 et du secteur denté 330 avec le pignon 328, simultanément, ce qui provoque le pivotement des volets 216 et 218 autour de leurs axes de rotation respectifs, dans le sens horaire sur les figures. Alors, le volet de sélection 218 met en communication le pulseur 208 et le collecteur 204 en pivotant à l'intérieur du boîtier d'admission 202, ce qui laisse une voie de passage B pour l'air à recycler qui provient de l'habitacle 106.

Suivant un exemple illustré par le graphique de la figure 5, la position d'obturation partielle de la prise d'air extérieur 104 permet de réduire l'admission d'air extérieur dans le dispositif de climatisation 200 lorsque la vitesse du véhicule 100 est telle que le débit dynamique en position d'ouverture du volet 216 est supérieur à la valeur de consigne.

La courbe C1 représente le débit dynamique admis dans le dispositif 200 avec le pulseur 208 à l'arrêt et le volet 216 en position d'ouverture totale (figure 2). La courbe C2 représente les valeurs du débit dynamique admis, en fonction de la vitesse de déplacement du véhicule avec le volet de sélection 216 en position d'obturation partielle et le pulseur 208 à l'arrêt. Les tracés horizontaux D1 et D2 désignent les débits de consignes à obtenir dans l'habitacle, et les courbes u1, u2, u3 et u4 représentent des débits d'air sous différentes tensions d'alimentation du moteur du pulseur.

On comprend déjà qu'il est possible lorsque le débit dynamique C1 dépasse la valeur de consigne choisie (D1 ou D2, par exemple), de placer le volet 216 en position d'obturation partielle pour rejoindre la courbe C2, et d'alimenter le pulseur 208 sous une tension permettant d'atteindre à nouveau la valeur de consigne choisie. Ainsi, le débit dynamique peut être employé de façon optimale, pour diminuer au maximum la consommation de puissance électrique du dispositif, tout en garantissant un réglage précis de la valeur du débit.

Dans ce but, une section de mémoire (non représentée) du calculateur 300 contient des variations du débit d'air F pour les différentes valeurs (u1, u2, u3, u4) de tension d'alimentation du moteur 208a du pulseur 208, ainsi que les valeurs du débit dynamique en fonction de la vitesse du véhicule, lorsque le premier volet de sélection 216 est en position d'ouverture (figure 2) et en position d'obturation partielle (figure 3).

Par ailleurs, le programme de gestion du dispositif 200 permettra également la mise en position d'obturation partielle (figure 3) du premier volet 216 lorsque le signal délivré au calculateur 300 par le

moyen sensible à la vitesse 302 indique une vitesse du véhicule à laquelle la valeur du débit dynamique (C1) est égale à une valeur de consigne (D1, D2) du débit F. En outre, une tension appropriée d'alimentation du moteur 208a du pulseur devra également être déterminée par le programme du calculateur, grâce à laquelle la perte de charge du débit dynamique due au passage du volet 216 en position d'obturation partielle est compensée afin d'obtenir le débit de consigne choisi.

Par conséquent, on a obtenu conformément à l'invention un dispositif de climatisation économique qui permet d'ajuster le débit de façon simple et précise, tout en réduisant le plus possible la consommation d'énergie électrique du pulseur, quelle que soit la vitesse du véhicule.

Evidemment l'invention n'est nullement limitée aux moyens décrits, mais comprend également leurs équivalents techniques ainsi que leurs combinaisons, si ceux-ci sont effectués suivant son esprit.

Revendications

1. Dispositif de climatisation d'un habitacle de véhicule automobile, du type comprenant un pulseur d'air et un échangeur thermique reliés à différents circuits d'amenée d'air qui débouchent sur des ouies d'aération réparties dans l'habitacle pour fournir un air conditionné suivant des valeurs de consigne, des volets de sélection permettant l'ouverture ou l'obturation des circuits, et en particulier un premier volet (216) pouvant obturer au moins partiellement une prise d'air extérieur (104), un deuxième volet (218) permettant l'obturation ou l'ouverture d'un collecteur de recyclage (204), ainsi qu'un volet de mitigeage (212), des moyens sensibles à la vitesse du véhicule (302) étant reliés au calculateur (300) afin d'ajuster la valeur de consigne du débit d'air (F) suivant la vitesse du véhicule, caractérisé en ce que le calculateur (300) est raccordé à des moyens (320) aptes à sélectionner les positions desdits volets (212,216,218) et à des capteurs disposés dans lesdits circuits, pour déterminer les valeurs de consigne correspondant au débit d'air en fonction de la vitesse du véhicule. 25
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les deux volets de sélection (216, 218) sont associés par des moyens de commande (320) agencés de sorte qu'en position d'ouverture ainsi qu'en position d'obturation partielle du premier volet (216) le second volet est en position d'obturation, et qu'en position d'obturation du premier volet (216) le second volet (218) est en position d'ouverture. 50
3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que les moyens de commande (320) sont constitués par deux pignons (326,328) et un pignon intermédiaire (327) partiellement dentés, le premier pignon (326) étant solidaire du premier volet (216) et pouvant venir en prise avec un premier secteur denté (329) du pignon intermédiaire (327), le second pignon (328) étant solidaire du second volet (218) et pouvant venir en prise avec un second secteur denté (330) du pignon intermédiaire, de sorte que le pignon intermédiaire (327) peut engrener soit avec l'un ou l'autre, soit avec les deux pignons partiellement dentés (326,328), simultanément. 5
4. Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce que le pignon intermédiaire (327) est relié à un micromoteur (325) à l'aide d'une tringlerie articulée (322,323,324) de façon à être entraîné en rotation par le micromoteur (325). 10
5. Dispositif selon l'une des revendications 2 à 4, caractérisé en ce que les moyens de commande comprennent des organes élastiques (336,338) aptes à maintenir les volets de sélection (216,218) dans leur position d'obturation. 15
6. Dispositif selon la revendication 5, caractérisé en ce que chaque organe élastique (336,338) est constitué par un ressort à lame fixé sur le pignon intermédiaire (327) par l'une de ses extrémités, l'autre extrémité venant en appui contre un téton (346,348) solidaire de l'un des premier et second pignons (326,328), lorsque le volet correspondant (216,218) est en position d'obturation. 20
7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 2 à 6, caractérisé en ce que le calculateur (300) comporte une mémoire dans laquelle sont emmagasinées des variations de débit d'air (F) pour les différentes valeurs de tension d'alimentation d'un moteur d'entraînement (208a) du pulseur (208), ainsi que du débit dynamique en fonction de la vitesse du véhicule, lorsque le premier volet de sélection (216) est en position d'ouverture et d'obturation partielle. 25
8. Dispositif selon la revendication précédente, caractérisé en ce qu'un programme de gestion emmagasiné dans la mémoire du calculateur (300) permet d'une part la mise en position d'obturation partielle du premier volet (216) lorsque la valeur du débit dynamique relative à la vitesse est égale à une valeur de consigne, et d'autre part de déterminer une tension d'alimentation du moteur du pulseur (208) qui permet d'obtenir le débit de consigne lorsque le premier volet de sélection (216) est en position d'obturation. 30

tion partielle.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

6

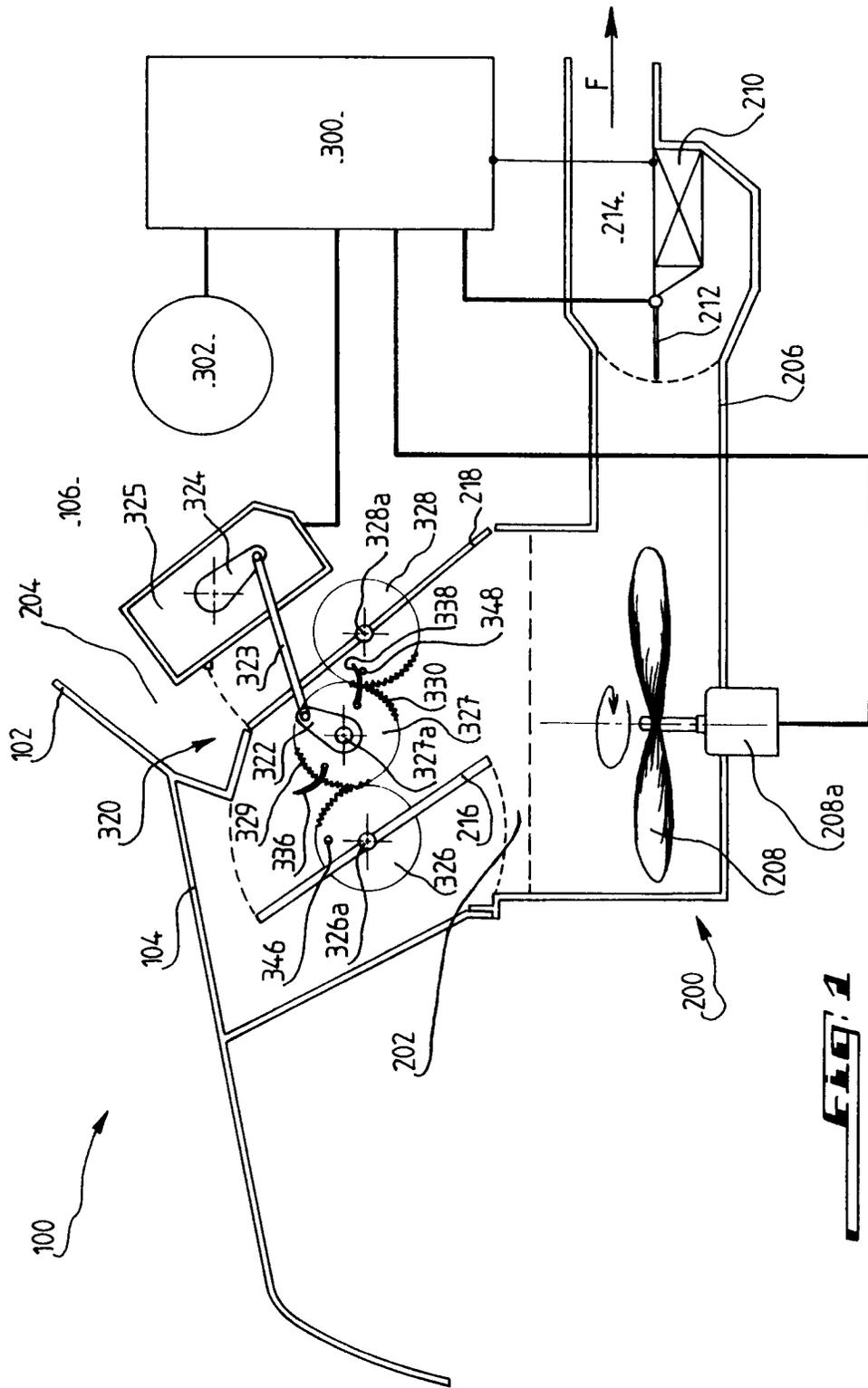
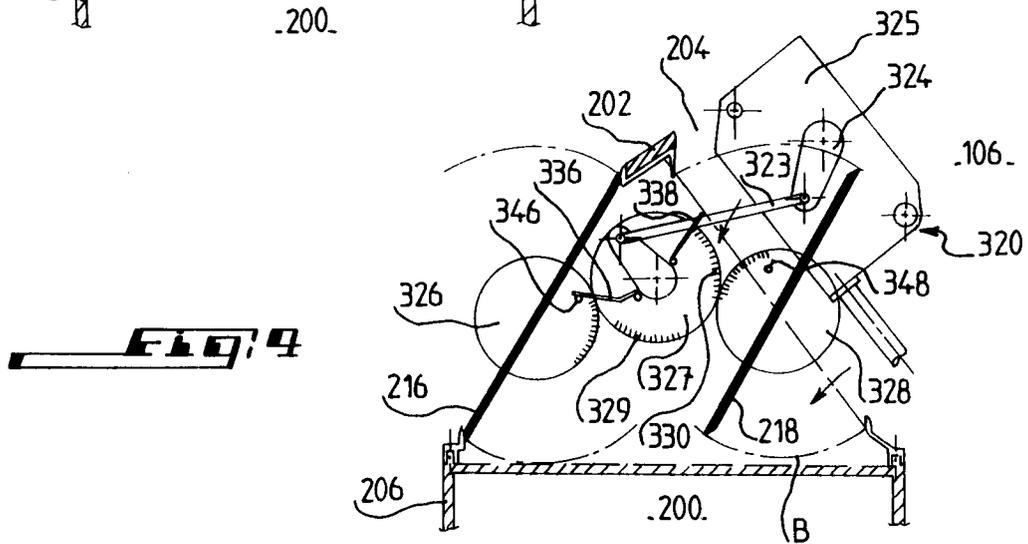
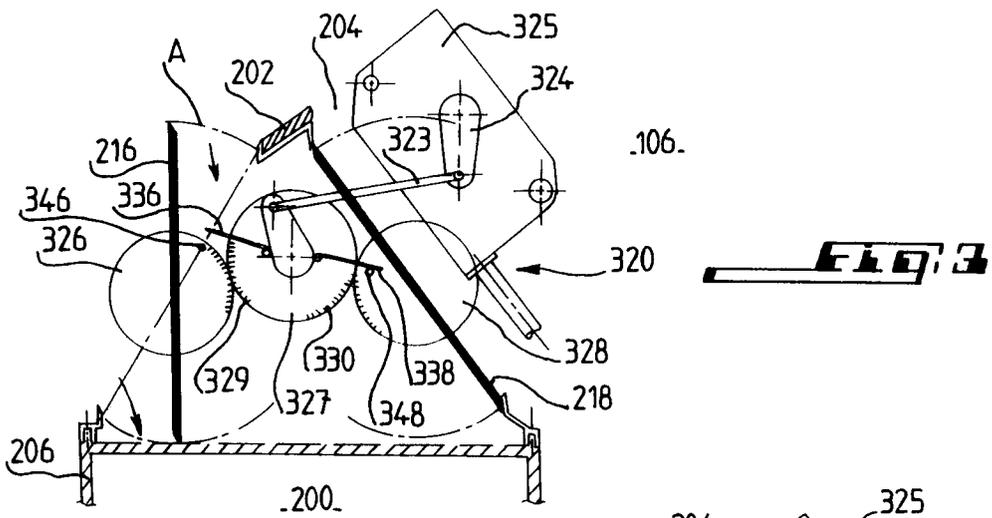
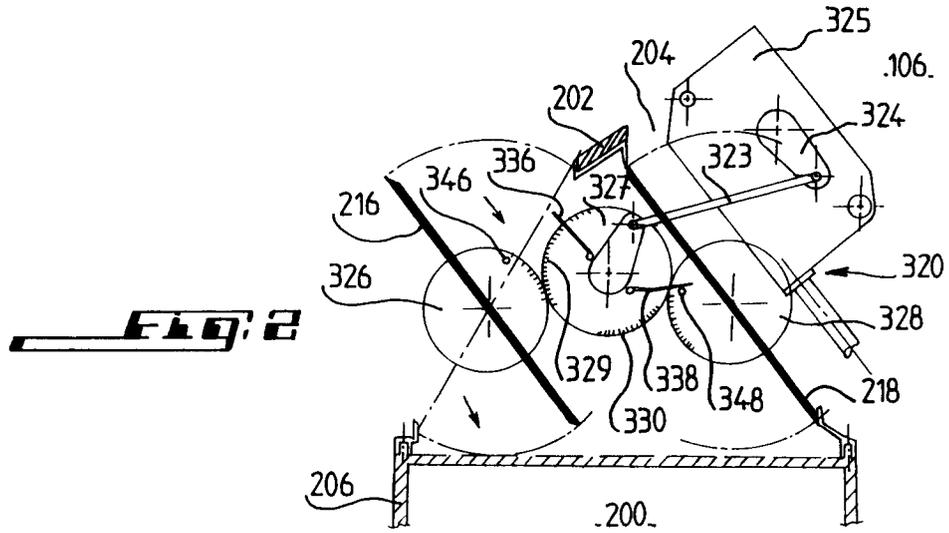
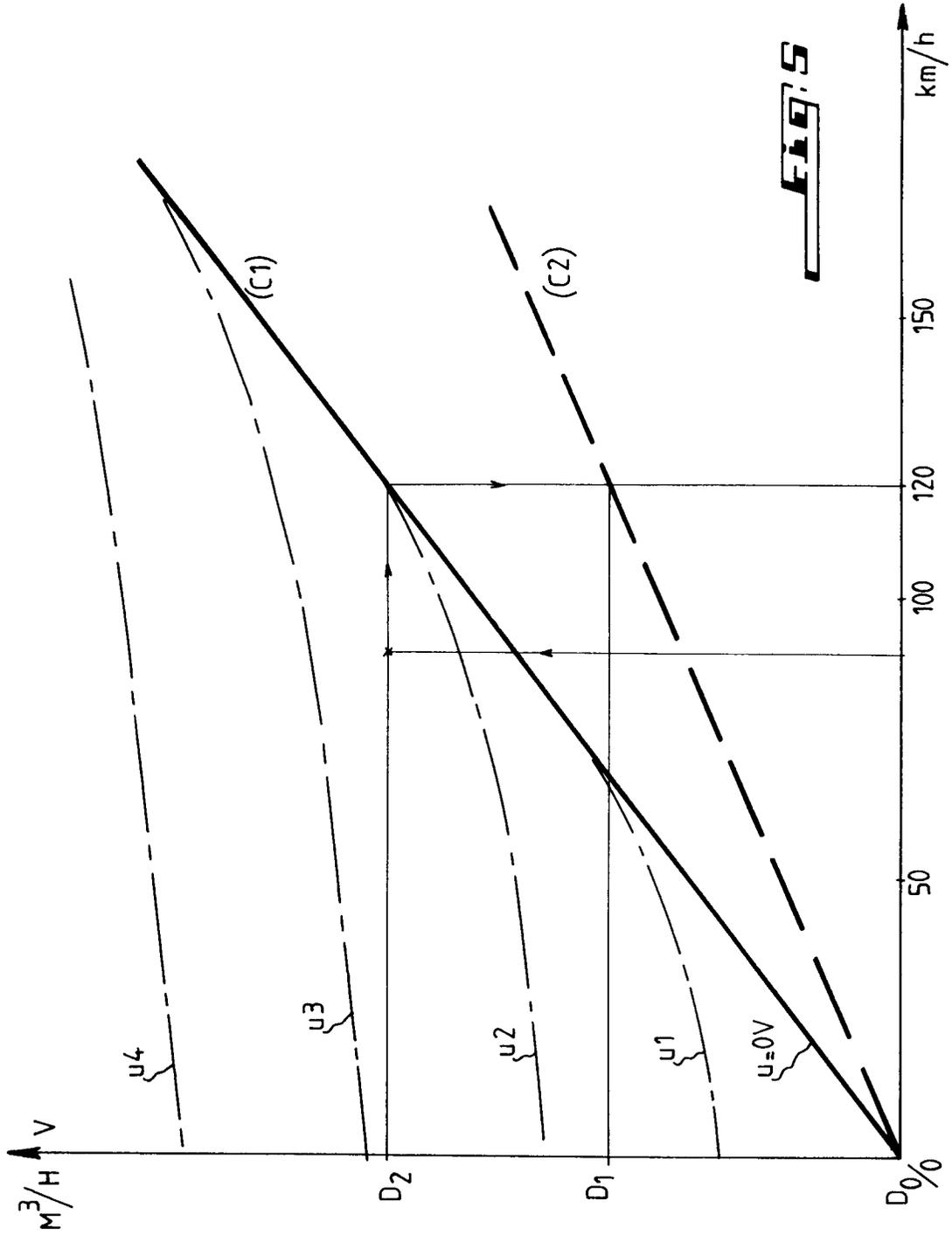


FIG. 1







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 92 40 0073

Page 1

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
Y	EP-A-0 296 556 (BORLETTI)	1	B60H1/00
A	* le document en entier *	2	

Y	GB-A-2 083 610 (SÜDDEUTSCHE KÜHLERFABRIK JULIUS FR. BEHR)	1	
A	* le document en entier *	2, 7, 8	

A	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 12, no. 257 (M-719)(3104) 20 Juillet 1988 & JP-A-63 041 226 (MAZDA MOTOR CORP.) 22 Février 1988 * le document en entier *	1, 7, 8	

A	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 12, no. 274 (M-725)(3121) 29 Juillet 1988 & JP-A-63 057 315 (TECH. RES. ASSOC. OF AUTOMOB. APPLANCE) 12 Mars 1988 * le document en entier *	1, 7, 8	

A	TOUTE L. ELECTRONIQUE (TE) no. 526, Septembre 1987, PARIS, FRANCE pages 76 - 77; R. BESSON; 'LE CONTROLE DU CONDITIONNEMENT DE LA TEMPERATURE EN VOITURE GRACE AU MICROCONTROLEUR SAB 80515' * le document en entier *	7, 8	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
	---		B60H
A	EP-A-0 267 101 (VALEO) * page 3, ligne 32 - ligne 41 * * page 6, ligne 15 - page 8, ligne 23 * * page 10, ligne 7 - ligne 49 * * revendications 1-29; figures 1-3,5 *	2, 4	

A	DE-U-8 126 754 (SÜDDEUTSCHE KÜHLERFABRIK JULIUS FR. BEHR) * page 4, ligne 1 - ligne 18 * * page 6, ligne 20 - ligne 31 * * page 8, ligne 19 - page 11, ligne 19; figures 1-3 *	3, 4	

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 12 MAI 1992	Examinateur GEYER J. L.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 92 40 0073

Page 2

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	DE-A-3 438 740 (DAIMLER-BENZ) * le document en entier * ---	3	
A	FR-A-2 381 449 (SÜDDEUTSCHE KÜHLERFABRIK JULIUS FR, BEHR) * page 1, ligne 1 - page 3, ligne 29 * * page 4, ligne 11 - ligne 35; revendications 1-7; figures 1-4 * ---	3	
A	FR-A-1 118 511 (ETABLISSEMENTS DUCELLIER) * le document en entier * -----	2,5	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
Lien de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 12 MAI 1992	Examineur GEYER J. L.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arriére-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 01.82 (P0402)